

COMMUNIQUE

10 décembre 2014

REMUNERATION VARIABLE

Lors de sa réunion du 27 novembre 2014, le Conseil d'Administration a décidé, conformément aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations et en cohérence avec les dispositions du code AFEP-MEDEF, les éléments de rémunération variable suivants pour les mandataires sociaux.

Rappel des règles

Les éléments ci-dessous ont été fixés par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2013.

Environ 360 personnes au sein du Groupe bénéficient d'une rémunération variable composée d'une part liée aux résultats personnels et d'une part liée aux résultats du Groupe.

Il s'agit majoritairement des directeurs, des chefs de village et des managers ayant un certain niveau de responsabilité.

La proportion, dans la rémunération variable, de la part liée aux résultats personnels et de celle liée aux résultats du Groupe est fixée par niveau de responsabilité et pour tenir compte de l'impact direct de chacun sur les résultats.

Cette part, liée aux résultats du Groupe, est de 30% ou 50% pour un manager, de 60% pour les membres du Comité de Direction Générale et de 70% pour les mandataires sociaux.

La part liée aux résultats du Groupe s'apprécie au regard de la performance réalisée sur l'exercice en cours par rapport aux résultats de l'exercice précédent et du budget de l'exercice en cours approuvé par le Conseil d'administration.

La performance Groupe est fonction de deux critères quantitatifs que sont le Business Volume (BV) qui compte pour un tiers, l'EBITDA Villages qui compte pour deux tiers et d'un critère qualitatif : la performance du Groupe vis-à-vis des autres sociétés du secteur du tourisme en gains de parts de marché sur la France (source SETO).

Performance Groupe 2014

Le Conseil d'Administration du 27 novembre 2014 a examiné le pourcentage d'atteinte des différents critères prédéfinis sur la base des chiffres présentés par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

En application de ces critères, il a retenu comme performance Groupe 2014 pour le calcul de la rémunération variable, un pourcentage d'atteinte des objectifs de 68%.

Ce niveau de performance s'applique donc à l'ensemble des 360 salariés du Groupe Club Méditerranée éligibles à une rémunération variable, telle que décrite ci-dessus.

Rémunération variable 2014 des mandataires sociaux

Les objectifs individuels des mandataires sociaux sont basés sur des éléments spécifiques et mesurables déterminés, pour l'année 2014, par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2013.

Le Conseil a examiné le niveau d'atteinte des objectifs individuels 2014 du Président Directeur Général. Sur cette base, le Conseil a fixé le pourcentage d'atteinte de la part individuelle du Président Directeur Général, Monsieur Henri Giscard d'Estaing, à 91% et, compte tenu d'une performance Groupe à 68%, a fixé le montant de sa rémunération variable au titre de l'exercice 2014 à 518 895 €.

Concernant le Directeur Général Délégué, Monsieur Michel Wolfovski, compte tenu du niveau de réalisation de ses objectifs individuels, le Conseil a fixé le pourcentage d'atteinte de la part individuelle à 105% et, compte tenu de la performance Groupe à 68%, a fixé le montant de sa rémunération variable au titre de l'exercice 2014 à 257 296 €.

Pour rappel, l'ensemble des principes de rémunérations des dirigeants, qui ont déjà fait l'objet d'un vote au cours de l'Assemblée Générale du 30 avril 2014, et qui n'ont pas été modifiés depuis, sont détaillés en partie 2.2 du document de référence 2013.

Contacts

Presse : Caroline Bruel tél : 01 53 35 31 29

caroline.bruel@clubmed.com

Analystes : Pernelle Rivain tél : 01 53 35 30 75

pernette.rivain@clubmed.com